



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

La présence d'un parent est obligatoire – Tout dossier incomplet sera refusé

DATES	HORAIRES	CLASSES
Lundi 1 ^{er} juillet	8h-12h	Etudiants admis en BTS et CPGE 2 ^{ème} année
Lundi 8 juillet	8h-12h	Etudiants admis en BTS SAM 2 ^{ème} année
Mardi 2 juillet	8h-12h 14h-16h	Elèves admis en 2 ^{de} de GT
Mercredi 3 juillet	8h- 12h	Elèves admis en 2 ^{de} de GT
Jeudi 4 juillet	8h-12h	Elèves de 1 ^{ère} venant des établissements extérieurs Elèves de 2 ^{de} GT
Mardi 9 juillet	8h-12h	Etudiants admis en BTS et CPGE 1 ^{ère} année
Du 1 ^{er} au 10 juillet		Réinscription des élèves admis en 1 ^{ère} Réinscriptions des élèves admis en Terminale <i>Exclusivement en ligne via EDUCONNECT</i>
Mercredi 28 août	8h-12h	Accueil du public Inscriptions des élèves admis à l'internat

POUR TOUS LES ELEVES Y COMPRIS LES CPGE : DEMANDE D'ADMISSION A L'INTERNAT UNIQUEMENT VIA LE SITE INTERNET DU LYCEE : <http://www.gervillereache.lyc.ac-guadeloupe.fr>

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

Pour les Pré-Bac et les Post-Bac :

- Exeat (certificat de fin de scolarité)
- Avis d'affectation
- 4 photos d'identité récentes (format 3,5 x 4 cm)
- Photocopie du livret de famille (père, mère et enfant concerné)
- Copie carte d'identité de l'élève
- Les 2 ou 3 bulletins de l'année 2023/2024 (pour les élèves du pré-bac)
- Attestation d'assurance
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- RIB du parent responsable

Uniquement pour les Post-Bac :

- Relevé de notes du Baccalauréat

COTISATIONS

I) Cotisations obligatoires :

- 30 Euros de participation aux frais pédagogiques pour tous les étudiants en BTS et CPGE (*Pour les nouveaux étudiants, le paiement se fera en ligne à la rentrée de septembre*)

II) Cotisations facultatives :

- 3 Euros : adhésion à « La Maison Des Lycéens »
- 5 Euros : adhésion au « Club Entrepreneur Etudiants » (pour les BTS)
- 5 Euros : adhésion à l'association « KARUPREPA » (pour les CPGE AL)
- 5 Euros : adhésion à l'association « LES EPICIERS » (pour les CPGE ECG)

Basse-Terre, le 18 juin 2024

Le Proviseur

Philippe LAPIN

